



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

38 COM

WHC-14/38.COM/10A

Paris, 16 mai 2014

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-huitième session

Doha, Qatar
15 – 25 juin 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

10A. Rapport final sur les résultats du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour l'Amérique du Nord et un rapport d'avancement pour la région Europe et Amérique du Nord

RÉSUMÉ

Ce document présente les résultats de la soumission des Rapports périodiques pour la sous-région Amérique du Nord (Partie I) et contient un rapport d'état d'avancement sur les activités entreprises pour la mise en œuvre du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région Europe et Amérique du Nord (Partie II).

La plateforme internet destinée à assister la mise en œuvre et le suivi du deuxième cycle est disponible à l'adresse suivante :
<http://whc.unesco.org/fr/EUR-NA>

Projet de décisions : 38 COM 10A.1 et 38 COM 10A.2 – voir Partie III

I. RAPPORT PÉRIODIQUE POUR L'AMÉRIQUE DU NORD

1. A sa 29e session (Durban, 2005), le Comité du patrimoine mondial a pris note du premier cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Amérique du Nord.
2. Le Comité du patrimoine mondial à sa 37e session (Phnom Penh, 2013), dans sa Décision **37 COM 10B**, a demandé qu'un rapport sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour l'Amérique du Nord soit présenté à sa 38e session.
3. Le Rapport périodique pour l'Amérique du Nord présenté ci-après a été préparé par les Points focaux pour le patrimoine mondial des deux États-parties de la sous-région, le Canada et les États-Unis d'Amérique.
4. La traduction en français du présent rapport périodique pour l'Amérique du Nord a été gracieusement prise en charge par le Canada.

RAPPORT PÉRIODIQUE POUR L'AMÉRIQUE DU NORD

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les résultats du deuxième cycle de l'exercice du Rapport périodique dans la sous-région de l'Amérique du Nord, qui comprend deux États parties, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique. Aux fins de cet exercice, l'UNESCO a sollicité le concours des deux États parties, qui ont ratifié la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* dans les années 1970, et des gestionnaires des 37 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 1978 et 2012. Les deux États parties ont rempli le questionnaire relatif à la Section I, sur la mise en application de la *Convention du patrimoine mondial*, tandis que les gestionnaires des 37 sites du patrimoine mondial de la sous-région ont rempli le questionnaire relatif à la section II, sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial dans la sous-région. Chaque État partie a désigné un point focal chargé de coordonner l'établissement du Rapport périodique, ainsi qu'un gestionnaire pour chaque site du patrimoine mondial, responsable de remplir le questionnaire à son égard. Les gestionnaires ont rempli le questionnaire et participé aux conférences téléphoniques organisées par chaque État partie. Au Canada, les gestionnaires ont aussi assisté à une réunion où l'on a traité notamment du Rapport périodique.

En 2012, le Comité du patrimoine mondial a lancé l'exercice du Rapport périodique lors de sa 36^e session, dans sa Décision **36 COM 10B**, et a demandé que les États parties de la région Europe et Amérique du Nord participent activement à ce processus. Les démarches ont commencé le 1^{er} septembre 2012, date à laquelle le Centre du patrimoine mondial a envoyé aux Points focaux des courriels de notifications leur donnant accès aux questionnaires en ligne, que ceux-ci devaient remplir au plus tard le 31 juillet 2013. Depuis le premier cycle de l'exercice du rapport périodique, dont les résultats ont été présentés au Comité du patrimoine mondial en 2005 ([WHC-05/29 COM 11.A](#)), des progrès notables ont été accomplis en ce qui a trait à la mise en application de la *Convention du patrimoine mondial* dans la sous-région de l'Amérique du Nord. Le nombre de sites du patrimoine mondial inscrits dans cette sous-région est passé de 33 à 37, au nombre desquels figure un premier site mixte en Amérique du Nord (Papahānaumokuākea). Le parc national des Everglades a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril en 2007, mais y a été réinscrit en 2010. Il demeure le seul bien sur cette Liste dans la sous-région. Le deuxième cycle de l'exercice du Rapport périodique a donné aux États parties la possibilité d'évaluer les progrès réalisés à l'échelle nationale et sous-régionale depuis le premier cycle et de continuer à recenser les défis et les solutions pour ce qui est de l'amélioration de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. La participation à cet exercice a aussi sensibilisé davantage les gestionnaires des sites à la mise en application de la *Convention du patrimoine mondial*, en plus de favoriser une amélioration de la collaboration et du réseautage entre les points focaux et les gestionnaires.

INTRODUCTION

L'article 29 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* stipule que le Rapport périodique sur la mise en application de la *Convention* constitue un mécanisme par lequel les États parties, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, rendent compte à la Conférence générale de l'UNESCO des progrès quant à la mise en application de la *Convention* sur leurs territoires respectifs.

Comme on l'indique au paragraphe 201 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le rapport périodique a quatre objectifs principaux :

- permettre une évaluation de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie;
- s'assurer que les valeurs patrimoniales des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont maintenues au cours du temps;
- fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer tout changement dans les conditions et l'état de conservation des biens;
- constituer un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la Convention et la conservation du patrimoine mondial.

Dans ce cadre, le deuxième cycle de l'exercice du Rapport périodique pour la région Europe et Amérique du Nord a été lancé lors de sa 36^e session du Comité du patrimoine mondial, en juillet 2012. Le présent rapport rend compte des résultats de ce deuxième cycle dans la sous-région de l'Amérique du Nord, pour présentation à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial en 2014.

PREMIER CYCLE DE L'EXERCICE DU RAPPORT PÉRIODIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD

La stratégie relative au Rapport périodique est résumée dans le document ([WHC-98/CONF.203/06](#)), présenté lors de la 22^e session du Comité du patrimoine mondial (Kyoto, 1998). L'Europe et l'Amérique du Nord était la cinquième région à soumettre un Rapport périodique, après les États arabes, l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. À de nombreux égards, le premier cycle constituait un projet pilote. Le questionnaire comportait deux volets : la section I, sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial*, où le Canada et les États-Unis d'Amérique représentent la sous-région de l'Amérique du Nord, et la section II, sur l'état de conservation des 33 biens du patrimoine mondial situés sur leurs territoires. Le format du premier cycle était, de par sa nature, surtout narratif. En effet, les États parties et les gestionnaires des sites étaient appelés à fournir des descriptions écrites de la situation et des enjeux à cette époque. Le rapport final du premier cycle du Rapport périodique a été soumis au Comité du patrimoine mondial durant sa 29^e session, à Durban, en 2005 ([WHC-05/29.COM/11A](#) : Rapports périodiques de 2005 sur l'état du patrimoine mondial en Europe et en Amérique du Nord).

DEUXIÈME CYCLE DE L'EXERCICE DU RAPPORT PÉRIODIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD

a. Contexte

Au terme du premier cycle de l'exercice du Rapport périodique pour toutes les régions (2000-2006), le Comité du patrimoine mondial a décidé de lancer une année de réflexion sur le Rapport périodique, pour revenir sur le premier cycle et établir l'orientation stratégique pour le deuxième (Décision **7EXT.COM 5**). Le Comité du patrimoine mondial a révisé le calendrier du deuxième cycle (Décision **30 COM 11G**) et a décidé que le deuxième cycle pour l'Europe et l'Amérique du Nord serait lancé en 2012. Il a aussi décidé d'accorder un délai de deux ans pour cette région, étant donné le nombre considérable d'États parties et de biens du patrimoine mondial impliqués.

En parallèle, dans la Décision **32 COM 11E**, le Comité du patrimoine mondial a demandé aux États parties « en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, à préparer toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire »

De plus, dans sa Décision **7EXT.COM7.1**, le Comité du patrimoine mondial a décidé de lancer un inventaire rétrospectif, de façon à recenser et combler les lacunes, particulièrement en matière de données cartographiques, dans les dossiers des biens inscrits entre 1978 et 1998. Un an avant le lancement du deuxième cycle, les États parties de la sous-région de l'Amérique du Nord ont commencé à travailler avec les gestionnaires des sites pour rédiger des déclarations rétrospectives de Valeur universelle exceptionnelle (VUE). Juste avant le lancement du deuxième cycle, le Centre du patrimoine mondial avait reçu 31 projets de déclarations rétrospectives de VUE, y compris pour deux sites transfrontaliers américano-canadiens.

b. Étendue

Afin de respecter les décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial, les deux États parties de l'Amérique du Nord ont été invités à soumettre les documents suivants :

- Au plus tard le 1^{er} février 2012 : projets de déclarations rétrospectives de VUE sur les biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 2006, conformément à la Décision **34 COM 10B.3**;
- Au plus tard le 31 juillet 2013 : Réponse au questionnaire en ligne du Rapport périodique – section I (mise en application de la *Convention du patrimoine mondial* à l'échelle nationale) pour tous les États parties à la *Convention* et section II (état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial) pour les biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 2012;
- Au plus tard le 1^{er} décembre 2013 : Information cartographique demandée sur les biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 1999, pour les besoins de l'inventaire rétrospectif, conformément à la Décision **37 COM 8D**.

Cela signifie, dans la sous-région de l'Amérique du Nord, qu'il a été demandé :

- aux responsables de 31 biens, y compris de deux sites transfrontaliers, de préparer des projets de déclarations rétrospectives de VUE;
- aux deux États parties, de répondre à la section I du questionnaire en ligne et, aux gestionnaires des 37 biens de ces deux États parties, de répondre à la section II du questionnaire en ligne du Rapport périodique;

- aux responsables de 20 biens, y compris d'un site transfrontalier, de soumettre de l'information cartographique, pour les besoins de l'inventaire rétrospectif.

c. Stratégie de mise en œuvre

Le deuxième cycle de l'exercice du rapport périodique a été coordonné par le Centre du patrimoine mondial/Unité d'Europe et Amérique du Nord, en étroite collaboration avec les points focaux nationaux et les organisations consultatives, soit le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM). Afin de faciliter la mise en œuvre du Rapport périodique, les deux États parties nord-américains ont été invités à désigner, avant le début de l'exercice, un point focal national responsable de coordonner la démarche.

Les principaux intervenants avaient les rôles et responsabilités suivants :

- **Points focaux nationaux** : Coordination du processus pour les gestionnaires des sites; synthèse des réponses données au niveau national au questionnaire du Rapport périodique; réponse à la section I du questionnaire; soumission des sections I et II du questionnaire du Rapport périodique; coordination avec le point focal national correspondant dans la sous-région de l'Amérique du Nord.
- **Gestionnaires des sites** : Préparation et examen des projets de déclarations rétrospectives de VUE; réponse à la section II du questionnaire; préparation de l'information cartographique demandée aux fins de l'inventaire rétrospectif.
- **Organisations consultatives** : Examen des projets de déclarations rétrospectives de VUE après la soumission officielle par les États parties.
- **Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO** : Apport de soutien technique et présentation d'avis aux États parties en vue de la rédaction des projets de déclarations rétrospectives de VUE, et préparation de l'information cartographique pour les besoins de l'inventaire rétrospectif; coordination entre les États parties et les Points focaux en fournissant les autorisations d'accès à la base de données; vérification de l'exhaustivité des projets de déclarations rétrospectives de VUE soumises par les États parties; coordination entre les États parties et les organisations consultatives pour la finalisation des projets de déclarations rétrospectives de VUE; compilation des Rapports périodiques; création d'une plateforme en ligne pour la mise en œuvre du deuxième cycle de l'exercice de Rapport périodique; publication de résumés succincts des Rapports périodiques sections I et II sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial en 2014.

d. Résultats

Les États parties de l'Amérique du Nord ont terminé ce qui suit :

- Soumission au Centre du patrimoine mondial de 31 projets de déclarations rétrospectives de VUE, qui ont toutes été examinées par les organisations consultatives. Au moment de la rédaction du présent rapport, certaines projets de déclarations rétrospectives de VUE avaient été finalisés et seront présentées à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial, tandis que d'autres sont en cours de révision.
- Soumission de l'information cartographique, y compris de cartes, de précisions sur les superficies en hectares ou de détails sur les biens en série, en réponse à une demande

d'information aux fins du projet d'inventaire rétrospectif, et ce, pour 18 des 20 biens identifiés. En raison des dates d'inscription anciennes et de l'absence de données antérieures concernant les limites des deux autres sites, le travail de cartographie demandera davantage de temps pour achever le travail de manière rigoureuse. De l'information a aussi été transmise pour un autre bien canadien et un autre bien américain.

e. Activités et collaboration en Amérique du Nord

Dans le cadre du deuxième cycle du Rapport périodique, les deux États parties ont organisé des réunions à l'intention de leurs gestionnaires de site respectifs (réunion de décembre 2011 à Ottawa et conférence téléphonique de novembre 2012 aux États-Unis d'Amérique) pour discuter du processus des rapports périodiques, de la rédaction des projets de déclarations rétrospectives de VUE, et des cartes servant à la clarification des limites des biens. Le Centre du patrimoine mondial a aidé les points focaux et les autres employés affectés au patrimoine mondial en évaluant leur progrès. Au terme du deuxième cycle, les points focaux nationaux et les autres employés impliqués dans les activités du Rapport périodique ont participé à la rédaction du présent rapport, qui résume les démarches et les résultats de ce cycle en Amérique du Nord.

APERÇU DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL EN AMÉRIQUE DU NORD

Les biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial reflètent le patrimoine culturel et naturel mondial et possèdent, selon le Comité du patrimoine mondial, une Valeur universelle exceptionnelle. En 2013, au moment de la mise en œuvre du deuxième cycle du Rapport périodique en Amérique du Nord, il y avait 981 biens sur la Liste du patrimoine mondial, dont 37 (3,7 %) en Amérique du Nord¹. Après catégorisation, 15 de ces biens sont culturels (environ 40 %), 21 sont naturels (57 %) et un est mixte (3 %). Cependant, il importe de remarquer que d'une manière générale les analyses statistiques pour seulement deux États parties et 37 biens fournissent souvent peu de données utiles. Le tableau ci-dessous donne des précisions sur ces 37 biens du patrimoine mondial.

Tableau 1 : Biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en Amérique du Nord, 1978-2012

Biens du patrimoine mondial	État partie	Année d'inscription	Critères utilisés
Lieu historique national de L'Anse-aux-Meadows	Canada	1978	(vi)
Parc national Nahanni	Canada	1978	(vii), (viii)
Parc provincial Dinosaur	Canada	1979 (1992)	(vii), (viii)
Précipice à bisons Head-Smashed-In	Canada	1981	(vi)
SGang Gwaay	Canada	1981	(iii)
Parc national Wood Buffalo	Canada	1983	(vii), (ix), (x)
Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes	Canada	1984 (1990)	(vii), (viii)

¹ Remarque : Au moment de la rédaction du présent rapport, le Canada comptait 17 biens du patrimoine mondial. La station baleinière basque de Red Bay a été inscrite après le deuxième cycle de Rapport périodique a été lancé

Arrondissement historique du Vieux-Québec	Canada	1985	(iv), (vi)
Parc national du Gros-Morne	Canada	1987	(vii), (viii)
Vieux-Lunenburg	Canada	1995	(iv), (v)
Parc national de Miguasha	Canada	1999	(viii)
Canal Rideau	Canada	2007	(i), (iv)
Falaises fossilifères de Joggins	Canada	2008	(viii)
Paysage de Grand-Pré	Canada	2012	(v), (vi)
Parc national de Yellowstone	États-Unis d'Amérique	1978	(vii), (viii), (ix), (x)
Parc national de Mesa Verde	États-Unis d'Amérique	1978	(iii)
Parc national du Grand Canyon	États-Unis d'Amérique	1979	(vii), (viii), (ix), (x)
Parc national des Everglades	États-Unis d'Amérique	1979	(viii), (ix), (x)
Independence Hall	États-Unis d'Amérique	1979	(vi)
Parcs d'État et national Redwood	États-Unis d'Amérique	1980	(vii), (ix)
Parc national de Mammoth Cave	États-Unis d'Amérique	1981	(vii), (viii), (x)
Parc national Olympique	États-Unis d'Amérique	1981	(vii), (ix)
Site historique d'État des Cahokia Mounds	États-Unis d'Amérique	1982	(iii), (iv)
Parc national des Great Smoky Mountains	États-Unis d'Amérique	1983	(vii), (viii), (ix), (x)
La Fortaleza et le site historique national de San Juan à Porto Rico	États-Unis d'Amérique	1983	(vi)
Statue de la Liberté	États-Unis d'Amérique	1984	(i), (vi)
Parc national de Yosemite	États-Unis d'Amérique	1984	(vii), (viii)
Monticello et Université de Virginie à Charlottesville	États-Unis d'Amérique	1987	(i), (iv), (vi)
La culture chaco	États-Unis d'Amérique	1987	(iii)
Parc national des volcans d'Hawaï	États-Unis d'Amérique	1987	(viii)
Taos Pueblo	États-Unis d'Amérique	1992	(iv)
Parc national des grottes de Carlsbad	États-Unis d'Amérique	1995	(vii), (viii)
Papahānaumokuākea	États-Unis d'Amérique	2010	(iii), (vi), (viii), (ix), (x)

Parc international de la paix Waterton-Glacier	Canada et États-Unis d'Amérique	1995	(vii), (ix)
Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek	Canada et États-Unis d'Amérique	1979 (1992, 1994)	(vii), (viii), (ix), (x)

Depuis le premier cycle du Rapport périodique, cinq biens en Amérique du Nord ont été ajoutés à la Liste du patrimoine mondial, soit quatre au Canada et un aux États-Unis d'Amérique. Il s'agit d'un site naturel, de trois sites culturels et d'un site mixte.

Tableau 2 : Inscription sur la Liste du patrimoine mondial depuis le premier cycle du Rapport périodique en Amérique du Nord

Bien du patrimoine mondial	État partie	Année d'inscription	Critères utilisés	Pour de plus amples renseignements :
Canal Rideau	Canada	2007	(i), (iv)	http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/on/rideau/index.aspx
Falaises fossilifères de Joggins	Canada	2008	(viii)	http://jogginsfossilcliffs.net (en anglais seulement)
Papahānaumokuākea	États-Unis	2010	(iii), (vi), (viii), (ix), (x)	http://www.papahanaumokuakea.gov (en anglais seulement)
Paysage de Grand-Pré	Canada	2012	(v), (vi)	http://www.paysagedegrand-pre.ca/
Station baleinière basque de Red Bay	Canada	2013	(iii), (iv)	http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/nl/redbay/natcul/unesco.aspx

a. Valeur universelle exceptionnelle

Critères utilisés pour l'inscription

Le Comité du patrimoine mondial considère qu'un bien possède une Valeur universelle exceptionnelle s'il répond à l'un ou plusieurs des critères figurant au paragraphe 77 des *Orientations*. Ces critères ont été appliqués de la façon suivante aux biens en Amérique du Nord :

Tableau 3 : Répartition selon les critères qui ont été appliqués aux biens du patrimoine mondial en Amérique du Nord

Critères	États-Unis	Canada	Sites transfrontaliers	Total
(i) un chef-d'œuvre du génie créateur humain	2	1	-	3
(ii) d'un échange significatif d'influences humaines	-	-	-	0
(iii) d'une tradition culturelle	4 ^{2*}	1	-	5
(iv) un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage	3	3	-	6
(v) est un exemple d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture	-	2	-	2
(vi) est associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées ou des croyances	5*	4	-	9
(vii) représente des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles	8	5	2	15
(viii) est représentatif d'un grand stade de l'histoire	10*	6	1	17
(ix) est représentatif de grands processus écologiques ou biologiques en cours	7	1	2	10
(x) contient des habitats naturels représentatifs et significatifs pour la conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique	6*	1	1	8

² *comprend un site mixte (*Papahānaumokuākea, États-Unis d'Amérique*)

Autres observations

Même si le présent rapport ne vise pas à présenter une analyse des biens du patrimoine mondial en Europe, les données susmentionnées font ressortir clairement certaines différences entre les sites nord-américains et européens.

Contrairement à ce qui est observé en Europe, les sites naturels représentent près de 60 % des sites du patrimoine mondial en Amérique du Nord. Ainsi, la sous-région ne compte qu'une minorité de sites du patrimoine mondial culturels. En Amérique du Nord, plusieurs sites naturels sont aussi des parcs nationaux emblématiques d'une grande renommée. Ce faisant, ils jouissent d'une grande notoriété, ce qui tend à faire passer leur statut de sites du patrimoine mondial au second plan.

Hormis le fait que l'Amérique du Nord compte une très forte proportion de sites naturels inscrits, nombre de sites culturels présentent aussi des caractéristiques qui sont propres à cette sous-région :

- De nombreux sites reflètent le patrimoine des peuples autochtones (p. ex. Le précipice à bisons Head-Smashed-In, Taos Pueblo, Papahānaumokuākea);
- Les sites culturels qui reflètent la colonisation européenne possèdent des thèmes et des attributs en commun avec des sites de l'Amérique latine et des Caraïbes (p. ex. La Fortaleza et le site historique national de San Juan à Porto Rico, Arrondissement historique du Vieux-Québec).

Voici certaines observations générales à propos des sites du patrimoine mondial de l'Amérique du Nord, tant culturels que naturels :

- Les sites sont relativement peu nombreux et sont répartis sur un immense territoire, où le climat, la géographie et les influences culturelles varient (37 sites du patrimoine mondial sur tout le continent);
- De nombreux autres sites d'Amérique du Nord pourraient faire l'objet de futures propositions d'inscription, de façon à mieux refléter sa diversité et ses ressources patrimoniales culturelles et naturelles, et à combler les grandes lacunes signalées dans la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible*.

Il pourrait être utile de rédiger des résumés semblables de l'application des critères du patrimoine mondial aux biens inscrits en Europe, de façon à approfondir l'analyse.

b. État de conservation

Actuellement, un site de l'Amérique du Nord, le parc national des Everglades, aux États-Unis, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Depuis le premier cycle de rapports périodiques, il a été retiré de cette liste en 2007, mais réinscrit en 2010, à la demande de l'État partie, surtout en raison des défis attribuables à l'altération du régime hydrologique, au développement urbain et agricole à proximité et à la dégradation de la baie de Floride. Avec l'aide du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN, un état de conservation souhaité a été développé de manière exhaustive en vue de retirer ce bien de la Liste du patrimoine en péril, incluant 13 indicateurs et de nombreux indicateurs de références. L'an dernier, des étapes importantes ont été franchies, y compris grâce à des projets visant à accroître le débit d'eau dans le parc.

Autrement, les biens du patrimoine mondial en Amérique du Nord sont généralement en bon état de conservation. Les défis propres à certains de ces sites et des enjeux connexes en matière de gestion sont traités dans la section ci-dessous.

Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les activités de suivi réactif depuis le premier rapport périodique :

Tableau 4 : Suivi réactif des biens du patrimoine mondial en Amérique du Nord (2005-2012)

Bien du patrimoine mondial	Année(s) du rapport de suivi réactif	Principaux enjeux
Parc national de Miguasha	2005	Répercussions possibles d'un incinérateur de déchets à proximité du parc et de forages pétroliers exploratoires dans la zone tampon
Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes	2005, 2006	(2005) Préoccupations quant aux répercussions de l'infestation de dendroctones du pin ponderosa (2005, 2006) Préoccupations quant au projet minier Cheviot à proximité du parc national Jasper
Parc national Nahanni	2006	Possibles activités industrielles (projets miniers) à proximité du parc
Parc international de la paix Waterton-Glacier	2009/2010	Possible développement minier dans la région de la vallée Flathead de la Colombie-Britannique
Parc national des Everglades	2011	Altération du régime hydrologique, développement urbain et agricole adjacent, protection de la baie de Floride et autres problématiques
Parc national de Yellowstone	2011	Protection et gestion du bison, du touladi, du grizzli et du loup gris ; intégration du site dans le paysage avoisinant

QUESTIONNAIRE DU RAPPORT PÉRIODIQUE

Le questionnaire du rapport périodique comporte deux sections : la section I, sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* à l'échelle nationale, et la section II, sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. Les sections sont structurées de la façon suivante :

Section I

1. Introduction
2. Inventaires/listes /registres du patrimoine culturel et naturel
3. Liste indicative
4. Propositions d'inscription
5. Élaboration d'une politique générale
6. État des services relatifs à la protection, à la conservation et à la mise en valeur
7. Études et recherches scientifiques et techniques
8. État des ressources financières et humaines
9. Formation
10. Coopération internationale
11. Éducation, information et sensibilisation
12. Conclusions et actions recommandées
13. Évaluation de l'exercice d'établissement du rapport périodique

Section II

1. Données sur le site du patrimoine mondial
2. Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle
3. Facteurs influant sur le site
4. Protection, gestion et suivi du bien
5. Résumé et conclusions
6. Conclusion de l'exercice d'établissement du rapport périodique

Grandes conclusions à tirer de la section I du questionnaire

Certaines caractéristiques communes ressortent de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à l'échelle nationale dans les deux États parties de l'Amérique du Nord. Dans les deux pays, la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* revient à l'agence des parcs nationaux, qui est responsable à la fois des aires naturelles et des sites culturels protégés. De plus, même si le cadre de d'identification et de protection est enchâssé dans une loi fédérale, la protection des sites revient aussi à l'État, à la province, au territoire, à l'administration locale ou à des bénévoles. Les inventaires eux-mêmes sont tenus à jour par le gouvernement fédéral.

Parmi les grandes problématiques et opportunités qui influent sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en Amérique du Nord, mentionnons celles qui suivent :

- Sensibilisation et compréhension limitée de la *Convention*;
- Pressions externes exercées par le développement sur les biens du patrimoine mondial, particulièrement dans les secteurs ne relevant pas directement du gouvernement fédéral ;
- Intérêt du public et des intervenants dans la révision des listes indicatives ;

- Possibilités de coopération internationale ;
- Effets possibles du changement climatique ;
- Comment mieux refléter la vision du monde et la compréhension du patrimoine qu'ont les peuples autochtones dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial ;
- Possibilités de promotion du patrimoine mondial en Amérique du Nord.

Grandes conclusions à tirer de la section II du questionnaire

La section II du rapport périodique examine les facteurs ayant des répercussions sur chaque bien, ainsi que sa protection, sa gestion et sa surveillance. Le questionnaire énumère 76 facteurs susceptibles d'avoir des répercussions sur les biens du patrimoine mondial, dans 13 catégories différentes, et fait le bilan des mesures de protection, de gestion et de surveillance au moyen de questions à choix multiples. Compte tenu du petit nombre de biens inscrits en Amérique du Nord (37), il est impossible de tirer des conclusions utiles des résumés statistiques établis à partir des réponses au questionnaire. Cependant, dans cette sous-région, certains enjeux communs relatifs aux facteurs affectant les biens et les besoins en matière de gestion ressortent clairement. Les facteurs ci-dessous figurent parmi les problèmes les plus souvent cités par les gestionnaires de site :

- Le changement climatique et les conditions météorologiques extrêmes affectent aussi bien les sites naturels que culturels, causant des chocs qu'on ne constatait pas auparavant. Dans une certaine mesure, la gestion proactive permet de remédier à ce problème ;
- Espèces exotiques envahissantes et espèces déplacées ;
- Développement et corridors de transport / d'acheminement de l'énergie ;
- Activités illégales, particulièrement le vandalisme, dans les sites naturels et culturels ;
- Contraintes financières ;
- Pollution aquatique et atmosphérique.

En général, ces problèmes ne sont pas assez graves pour mettre en péril la Valeur universelle exceptionnelle des biens, mais continuent de poser des défis.

Enjeux et possibilités de collaboration dans la sous-région

Les deux États parties en Amérique du Nord ont un long historique de communication et de collaboration. Le deuxième cycle de rapports périodiques a donné l'occasion de renforcer ces communications et d'en augmenter la fréquence, ce qui s'est avéré également utile dans d'autres domaines. Voici certains des secteurs où les deux États parties collaborent régulièrement :

1. Futures listes indicatives

Les États-Unis ont annoncé leur intention de réviser leur liste indicative d'ici 2016. La coopération entre les deux États parties aux fins de la définition des thèmes nord-américains constituera probablement une étape importante de ce processus. Par ailleurs, il serait tout aussi avisé de collaborer avec le Mexique et les autres États parties de l'Amérique latine, compte tenu des nombreux types communs de ressources naturelles et culturelles dans cette zone géographique. Il conviendrait notamment de traiter de l'initiative relative à la

Route des esclaves et au patrimoine africain prévue dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Plusieurs propositions quant aux sites possibles ont été formulées pour les besoins de la liste indicative des États-Unis. Au Canada et aux États-Unis, le public et les intervenants souhaitent fortement que les deux listes indicatives soient révisées. Ainsi, il est absolument nécessaire pour les deux États parties de gérer les attentes et d'expliquer clairement les étapes et l'objectif de la démarche.

2. Stratégies pour informer et sensibiliser le public au patrimoine mondial

Dans les deux pays, de nombreux sites sont également des parcs nationaux qui sont renommés ou qui avaient déjà une forte notoriété avant de figurer sur la Liste du patrimoine mondial. Ainsi, leur statut de sites du patrimoine mondial, et la *Convention du patrimoine mondial* en elle-même, sont mal connus. Une collaboration visant à rendre les démarches de sensibilisation plus efficaces pourrait contribuer à accroître les connaissances du public à cet égard.

3. Élaboration de stratégies visant à améliorer la communication et la collaboration entre les gestionnaires de sites du patrimoine mondial dans toute la sous-région de l'Amérique du Nord

4. Aide internationale aux biens du patrimoine mondial

Les États-Unis, par le biais du Service des parcs nationaux, offrent des bourses aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial des pays en développement, pour qu'ils puissent séjourner aux États-Unis et recevoir une formation de leurs homologues américains. Les États-Unis et le Canada pourraient explorer les possibilités d'offrir une formation conjointe aux futurs boursiers, y compris dans les sites transfrontaliers.